

SOSL H653/6

921

(1964)

A

Représentation S.N.C.F. à l'Union Internationale pour l'émission des billets à coupons combinés (U.I.B.C.)

- Réunion des membres en conférence internationale

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.

12. 6.41
5. 9.41

Représentation S.N.C.F. à l'Union Internationale pour l'émission des billets à coupons combinés (U.I.B.C.)

921

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-:-

Le Président
du Conseil d'Administration

D 92.437.0

C O P I E

Paris, le 5 septembre 1941

Monsieur le Ministre,

Nous référant à votre lettre "Direction Générale des Transports - Service Economique - 1er Bureau", du 12 juin 1941, nous avons l'honneur de vous faire part de notre intention, en notre qualité d'Administration présidente du Comité de l'Union Internationale pour l'émission de billets à coupons combinés, de convoquer prochainement une Conférence Internationale destinée à examiner les mesures à prendre, compte tenu des circonstances actuelles, pour le maintien de la délivrance de ces billets dans certains pays.

La date de la Conférence serait fixée au 14 octobre prochain et aurait lieu à Florence pour répondre à une suggestion qui nous a été faite par l'Administration des Chemins de fer Italiens de l'Etat, Vice-Présidente du Comité de l'U.I.B.C.

En sus des Chemins de fer italiens, nous avons l'intention de convoquer les autres Administrations membres de l'Union susceptibles de répondre à une convocation, c'est-à-dire les Chemins de fer fédéraux suisses, le Chemin de fer des Alpes Bernoises, les Chemins de fer bulgares, danois et roumains.

Les chemins de fer allemands n'ont jamais fait partie de l'U.I.B.C., mais la W.V.D. Paris que nous avons déjà consultée sur le principe de la révision du Tarif, s'est déclarée d'accord pour appliquer à la zone occupée les dispositions qui seraient arrêtées. Nous lui demandons, en outre, de nous confirmer par écrit l'accord verbal qu'elle nous a déjà donné sur la date et le lieu de la Conférence projetée.

En raison de la date prochaine que nous envisageons pour la réunion de celle-ci, nous vous serions très obligés de vouloir bien nous faire part de votre accord dès que possible.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications,
Direction Générale des Transports - Service Economique - 1er Bureau.-